

Madame, Monsieur,

La Majorité départementale « Ensemble la Seine-Maritime » est particulièrement attachée aux missions exercées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Sous la présidence de Pascal Martin puis de Bertrand Bellanger, en parfaite coopération avec André Gautier, président du CA SDIS et vice-président du Département, **nous avons souhaité accompagner au mieux les sapeurs-pompiers dans leurs missions, conscients de la nécessité de renforcer les unités opérationnelles et donc la capacité de couverture du service.**

Dans le cadre de la convention de partenariat 2018-2021 entre le SDIS 76 et le Département de la Seine-Maritime, **la Majorité départementale a souhaité augmenter chaque année sa contribution à hauteur de 300 000 €, soit une progression de 1,2 millions d'euros sur la période pour atteindre une enveloppe de 46,931 millions d'euros.**

Dans la même période, **la Majorité départementale, soucieuse de contribuer à la nouvelle politique immobilière du SDIS 76, a doublé en 2020 son taux de subvention en le passant à 20 %.** Un niveau de participation mis en œuvre pour le financement de l'ensemble des réhabilitations et reconstructions des centres d'incendie et de secours de la Seine-Maritime.

Par ailleurs, **la Majorité départementale a souhaité que le Département puisse financer des équipements, hors opérations immobilières.** Ainsi, le projet e-secours a été financé à hauteur de 80 % par le Conseil départemental (soit 875 000 euros).

Demain, la Majorité départementale continuera de soutenir fortement le SDIS 76.

Dans un dialogue constant, nous élaborerons une nouvelle convention de partenariat permettant au SDIS de remplir au mieux ses indispensables missions au service de nos concitoyens. Cela passera notamment par la poursuite de l'augmentation de la dotation annuelle du Département et par le maintien du taux de subvention de 20 % pour l'investissement immobilier.

Vous pouvez compter sur notre engagement aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.